

## **Vente aux enchères forcée d'immeuble après faillite**

### **Réalisation de parts de copropriété (art. 73f, 73g et 130f ORFI)**

**Faillite : Anthony Robert Eden, d'Alfred Edward, 3971 Ollon**

L'office des faillites du district de Sierre vendra aux enchères publiques, **le mercredi 12 août 2020 dès 15H00**, à la salle de ventes de l'office au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment "Le Bourgeois", Av. du Rothorn 2, à Sierre, les immeubles suivants :

Immeubles sis à Ollon sur la Commune de Crans-Montana (secteur Chermignon)

#### **Lot n° 1**

**Parcelle n° 4961**, plan n° 26, nom local : Ollon, commune de Crans-Montana (secteur Chermignon)

Autre revêtement dur, 22 m<sup>2</sup>

Bâtiment agricole, 39 m<sup>2</sup>

(sa part ½)

**Estimation officielle de sa part : CHF. 20'000.00**

Il s'agit d'une ancienne grange écurie à l'état brut, faisant office de garages et de dépôt.

#### **Lot n° 2 (en bloc)**

**PPE n° 52193**, quote-part de 430/1000 de la parcelle de base n° 5039, plan n° 26, nom local : Le Fond d'Ollon, commune de Crans-Montana (secteur Chermignon)

Sous-sol : cave n° 2, réduit n° 3, cave-réduit n° 4

Rez : réduit n° 3, cave-réduit n° 4, réduit n° 7

1<sup>er</sup> étage : appartement n° 10, terrasse n° 11

Combles : galetas n° 15

(sa part ½)

Il s'agit d'un logement de 4 pièces avec terrasse et divers locaux.

#### **PARCELLE DE BASE OBJET DE LA PPE**

Parcelle n° 5039, plan n° 26, nom local : Le Fond d'Ollon, commune de Crans-Montana (secteur Chermignon)

Autre revêtement dur, 51 m<sup>2</sup>

Habitation, 145 m<sup>2</sup>

**Parcelle n° 5040**, plan n° 26, nom local : Le Fond d'Ollon, commune de Crans-Montana (secteur Chermignon)

Autre revêtement dur, 28 m<sup>2</sup>

Jardin, 35 m<sup>2</sup>

(sa part ½)

Il s'agit d'une parcelle en forme de polygone irrégulier en "L" qui ceinture dans son angle Sud-ouest le bâtiment sis sur la parcelle n° 5039.

**Estimation officielle de sa part (lot complet) CHF : 94'350.00 (CHF 92'450.00 + CHF 1'900.00).**

Il est expressément précisé que l'adjudicataire succédera intégralement au débiteur en ce qui concerne les droits de gage qui, d'après l'état des charges en force, grèvent l'immeuble entier et les créances qui sont ainsi garanties, sans que ces charges soient imputées sur le prix de vente (art. 73 f et 73g ORFI).

La copropriétaire des parcelles n° 4961, 5040 et de la PPE 52193 au bénéfice d'un droit de préemption légal pourra faire valoir son droit lors des enchères mêmes et aux conditions de l'adjudication (art. 60a ORFI).

Les enchérisseurs devront se munir d'une pièce d'identité, et, pour les sociétés, d'un extrait récent du registre du commerce. Nous attirons leur attention sur les dispositions légales concernant l'acquisition d'immeubles par des personnes domiciliées à l'étranger ou des sociétés suisses considérées comme étrangères en raison d'une participation étrangère prépondérante.

L'état descriptif et les conditions de vente seront à la disposition des amateurs à l'office des faillites du district de Sierre dès le 13 juillet 2020 sur rendez-vous préalable et la visite des immeubles sera organisée sur demande. Renseignements au 027 606 16 30.

Paiement au comptant ou par une garantie bancaire irrévocable et illimitée d'un acompte de 10 % et de 2 % d'avance de frais pour les frais de transcription (les chèques ne sont pas admis). Le solde dans le mois avec intérêts à 5 %.

La présente publication ainsi que le rapport d'estimation peuvent être consultés sur le site internet des offices des poursuites et faillites du canton du Valais à l'adresse [www.vs.ch/web/spf/encheres](http://www.vs.ch/web/spf/encheres).

Sierre, le 19 juin 2020

Office des faillites du district de Sierre  
**Philippe Ballestraz**, Préposé

